

Le camp de réfugiés de la Ville de Paris sort de terre

PAR CARINE FOUTEAU

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016



Le futur camp de réfugiés de Paris, encore en travaux. © CF

Anne Hidalgo présente mardi 6 septembre les contours du futur centre d'accueil des réfugiés de Paris. Conçu pour abriter 400 hommes pendant dix jours maximum, il est situé près de la porte de La Chapelle. Mediapart a pu le visiter avant l'ouverture prévue « *fin septembre-début octobre* ».

Après un mois d'août où les migrants ont été pourchassés dans les rues et certains militants interpellés, la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui fait savoir que les opérations de la préfecture de police ne sont pas de sa responsabilité, présente mardi 6 septembre les détails du camp de réfugiés qui doit ouvrir ses portes « *fin septembre-début octobre* ».

Évoqué au printemps 2015, alors que débutait l'un des exodes les plus importants que l'Europe ait connus depuis la Seconde Guerre mondiale, ce lieu financé par la Ville et l'État, encore en travaux, est une première en France. Il représente un budget d'investissement de 6,5 millions d'euros pris en charge à 80 % par la Ville, un budget de fonctionnement de 2,7 millions par an pour l'accueil de jour réparti à parts égales et un budget de fonctionnement de 5,8 millions par an pour l'hébergement, entièrement financé par l'État.

Seule une autre ville, Grande-Synthe (Nord), a déjà expérimenté un centre d'accueil dédié exclusivement aux migrants arrivants sur le territoire. Situé boulevard Ney, à proximité du périphérique, près de la porte de La Chapelle, dans un ancien hangar de stockage de la SNCF, le camp parisien devrait accueillir 400 personnes. À ce site conçu pour héberger des hommes seuls, devrait s'ajouter un second (de 400 places

également), localisé à Ivry (Val-de-Marne), en bordure de Paris, pour recevoir les femmes et les familles (l'ouverture est prévue d'ici la fin de l'année).

Cette structure « *humanitaire* » aux normes internationales, qui ne connaît pas d'équivalent au vu des catégories administratives existantes, repose sur un protocole signé entre la mairie et l'État. Comme il est prévu que les personnes soient logées entre une semaine et dix jours, pas plus, elle n'a de chance de fonctionner que si la puissance publique, compétente en matière de logement des demandeurs d'asile et de mise à l'abri des personnes sans domicile, parvient rapidement à mettre à disposition des migrants le nombre de places nécessaire dans les dispositifs de droit commun. Sinon, le retour à la rue est inévitable.



Le site du camp de réfugiés co-financé par la Ville de Paris et l'État, le 30 août 2016. © Carine Fouteau

Selon diverses estimations, entre 50 et 70 migrants débarquent chaque jour à Paris, après, le plus souvent, être arrivés en Europe via l'Italie. Venus de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Ouest pour la plupart, ils ont traversé le Sahara, puis la Méditerranée au péril de leur vie, avant d'être pris en charge par des sauveteurs et d'accoster à Lampedusa ou ailleurs en Sicile. Leur trajet les a conduits à Vintimille, où ils ont pu être bloqués à la frontière, avant de parvenir à passer en France.

Depuis un an et demi, à Paris, les arrivées sont gérées par à-coups : en l'absence de dispositif d'accueil, les réfugiés, pour certains déterminés à aller en Grande-Bretagne, pour d'autres indécis, s'installent où ils peuvent, c'est-à-dire sur les trottoirs de la capitale. Ils se regroupent jusqu'à former des camps de fortune. À chaque fois, la situation se répète : les conditions de vie se dégradent tellement que les autorités finissent par intervenir lors d'évacuations au cours desquelles les tentes sont détruites et des

places d'hébergement proposées dans des centres d'urgence. Depuis la première expulsion, le 2 juin 2015, une trentaine de campements ont ainsi vu le jour et disparu, principalement dans les XVIII^e et XIX^e arrondissements, où des barrières sont érigées pour empêcher les réinstallations.

Le nouveau camp « *humanitaire* » de la porte de La Chapelle est censé éviter ce phénomène. Et servir de ses vers les structures existantes : soit, pour celles et ceux déposant une demande d'asile, vers les centres d'accueil et d'orientation (CAO), créés à l'origine pour « *désengorger* » la « *jungle* » de Calais, en attendant d'obtenir une place dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada), soit, pour les autres, vers les structures d'urgence.

Lors de son déplacement à Calais, le 2 septembre, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a souligné les moyens dégagés par les pouvoirs publics, tout en promettant le « **démantèlement total** » du bidonville de cette ville du littoral : selon les chiffres officiels cités dans un entretien à *Nord Littoral*, 2 000 places supplémentaires devraient être créées dans les CAO, ainsi que 6 000 dans les Cada d'ici la fin de l'année, et 5 000 dans les centres d'hébergement d'urgence en 2017.

Tout le pari réside dans l'articulation entre ces dispositifs. En cas de défaillance d'un des maillons de la chaîne, l'ensemble s'écroule. « *L'enjeu, c'est la fluidité* », résume Dominique Versini, en première ligne en tant qu'adjointe chargée des questions de solidarité à la mairie de Paris. « *Nous prévoyons d'ouvrir 400 places dans un premier temps, mais la logique est celle de la mobilité : nous pouvons monter à 800 ou 1 000 places si besoin* », précise-t-elle.

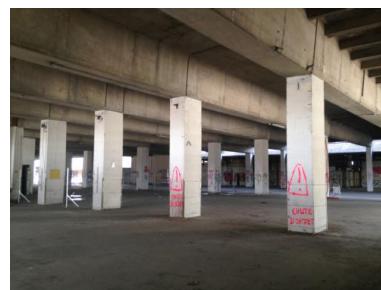
« Les opérations de dispersion n'ont pas été effectuées à notre demande »

Le 30 août, une visite a été organisée par la mairie de Paris pour montrer à quelques journalistes l'état d'avancement d'un projet confié, pour l'architecture, à Julien Beller et, pour le fonctionnement au quotidien, à l'association Emmaüs Solidarité.

Pour l'instant, cela ressemble encore à une friche. Au centre d'un immense terrain – propriété de la SNCF dont l'usage a été cédé temporairement à la Ville – se dresse un hangar désossé sur deux niveaux.

Directrice générale adjointe d'Emmaüs Solidarité, Aurélie El Hassak-Marzorati détaille les principes retenus pour la gestion des lieux : à l'entrée, à l'extérieur du bâtiment, une immense structure gonflable devrait être montée pour accueillir les personnes lorsqu'elles se présentent pour la première fois ; 70 hommes et femmes pourraient être reçus chaque jour (de 8 h à 20 h) par 50 agents, parmi lesquels des travailleurs sociaux chargés de « *pré-évaluer* » la situation des nouveaux arrivants.

Les hommes seuls seraient orientés vers le hangar à proximité, les femmes et les enfants conduits en navette vers le centre d'Ivry. Là, ils disposeraient de quelques jours pour s'informer sur la demande d'asile et décider si oui ou non ils veulent déposer un dossier en France ou continuer leur route vers l'Angleterre, l'Allemagne ou un pays scandinave.



Cette halle sera divisée en huit « quartiers » abritant chacun une cinquantaine de personnes. © CF

Sous cette halle centrale, structurée en huit « *quartiers* » ou « *îlots* », des chambres seront installées dans des conteneurs en bois comprenant quatre lits, une armoire et une prise électrique. Le wi-fi sera accessible dans les espaces de restauration où il sera possible de faire du thé et du café. Il sera interdit de cuisiner : des repas seront livrés trois fois par jour. Des interventions graphiques et artistiques ont été pensées pour rendre les lieux aussi chaleureux que possible, indique Julien Beller, qui souligne avoir voulu éviter l'« *effet dortoir* » et avoir inventé des espaces modulaires au cas où l'ensemble serait déménagé ailleurs.

Au cours de ces quelques jours, il est prévu que les salariés d'Emmaüs Solidarité soient disponibles pour étudier la situation administrative des migrants et les aider à réfléchir à leur parcours ; outre des travailleurs sociaux, des bénévoles devraient pouvoir venir donner un coup de main. Le Samu social tiendra un « *pôle santé* » proposant des soins de base et un soutien psychologique ; dans une « *zone magasin* », chacun devrait pouvoir trouver des vêtements et des kits d'hygiène. Le GIP-HIS, organisme d'État lié à la préfecture de région, recensera les propositions d'hébergement et fera des offres sur la France entière. L'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) devrait tenir des réunions d'information collectives, tandis que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) pourrait être sollicité pour former les salariés de l'association. Au total, ceux-ci devraient avoisiner les 200 personnes (en comptant le site d'Ivry). Les frais de fonctionnement s'élèvent à 40 euros par jour et par personne, comme l'indique le directeur général de l'association, Bruno Morel, ce qui correspond au tarif moyen pratiqué en France pour ce type de prestation.

Pour entrer et sortir de la grande halle, chacun devra montrer sa carte nominative (avec une photo d'identité) ; mais le contrôle de la paume de la main, tel qu'il a été instauré dans le centre d'accueil provisoire (CAP) créé par l'État à Calais, n'a pas été retenu. La circulation sera régentée par un règlement intérieur qui devrait autoriser les allées et venues jusqu'à minuit ou une heure du matin.

« *Cet espace ne sera pas géré de façon policière* », insiste Dominique Versini pour se démarquer de la logique étatique. Il n'est pas question, ajoute-t-elle, que des contrôles aient lieu aux abords du camp. Revenant sur les violences dont ont été victimes des réfugiés en août, elle évoque des « *opérations de dispersion* » qui « *n'ont pas été effectuées à notre demande et pour lesquelles nous n'avons pas été informés* ».

Aux côtés d'Emmaüs Solidarité, le rôle des autres associations semble incertain. « *Les bénévoles seront les bienvenus, mais ils devront adhérer à nos*

valeurs, c'est-à-dire devenir des bénévoles d'Emmaüs Solidarité », indique Aurélie El Hassak-Marzorati. Quelle place pour les différents réseaux et collectifs ayant vu le jour ces derniers mois et intervenant directement auprès des réfugiés ? La réponse de l'opérateur social n'est pas claire. « *Nous travaillons avec l'ensemble des associations, des soutiens et des bénévoles afin de coordonner nos actions* », reprend Dominique Versini.

Que se passera-t-il pour les personnes qui ne souhaitent pas demander l'asile ? Elles devront elles aussi quitter les lieux dans les dix jours. Mais n'ayant pas droit aux Cada, elles n'auront d'autre possibilité que de se retourner vers le 115, chroniquement saturé, ce qui implique qu'elles risquent de se retrouver à la rue. Les migrants « *dublinés* », c'est-à-dire ayant laissé des traces de leur présence dans un autre pays de l'Union européenne, et donc susceptibles d'être renvoyés dans ce dit pays, subiront le même sort.

Pour qu'un tel lieu fasse ses preuves, de nombreuses conditions doivent être réunies. Parmi lesquelles la qualité du personnel recruté par l'opérateur social et l'accueil favorable des riverains (ce sur quoi travaille le maire du XVIII^e arrondissement, Éric Lejoindre, qui a approuvé le projet). Surtout, il serait souhaitable, pour sa pérennité, qu'il ne soit pas victime de son succès dès les premiers jours. Qu'arrivera-t-il si le nombre de migrants se présentant dépasse le nombre de places disponibles ?

Une des inconnues réside dans le comportement des 7 000 à 10 000 personnes vivant actuellement à Calais : préféreront-elles attendre au plus près de l'Angleterre un éventuel passage y compris dans des conditions d'extrême précarité ; ou choisiront-elles de s'éloigner un peu le temps de se reposer, de reprendre des forces et de réfléchir à leur parcours ? Se poser ces questions, c'est voir surgir deux failles du dispositif : trop peu de places (400 pour les milliers de migrants en transit sur le territoire) pour un temps trop court – comment se retourner en moins de dix jours ?

Boîte noire

Dans la plupart de mes articles sur les questions migratoires, j'utilise indifféremment les termes « réfugiés » et « migrants », même s'il existe des différences entre eux. Voici les différences, j'expliquerai ensuite pourquoi je les utilise indifféremment.

Le terme « migrant » est générique. Désignant tout individu se déplaçant d'un lieu à un autre, il est susceptible d'être utilisé pour qualifier n'importe quel exilé. Les réfugiés, techniquement, sont les personnes qui, fuyant la guerre ou la persécution dans leur pays d'origine, sont arrivées dans un pays d'accueil, ont déposé une demande d'asile et ont obtenu le statut de réfugié.

La plupart des personnes dont il est question dans mes articles, notamment celui-ci, n'ont pas franchi l'ensemble des étapes aboutissant à l'obtention du statut de réfugié. Mais, par extension, comme beaucoup viennent de pays où la répression sévit, et qu'un certain nombre vont demander l'asile, je reprends ce terme de « réfugié ».

Quant à celui de « migrant », il est depuis quelques mois fréquemment utilisé dans l'espace politico-médiaque pour disqualifier les personnes ne relevant pas *a priori* de l'asile en les reléguant au statut indésirable de « migrant économique ». Refusant cet usage idéologique, je continue de l'utiliser de manière générique.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Bralon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Bralon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Bralon, 75012 Paris.